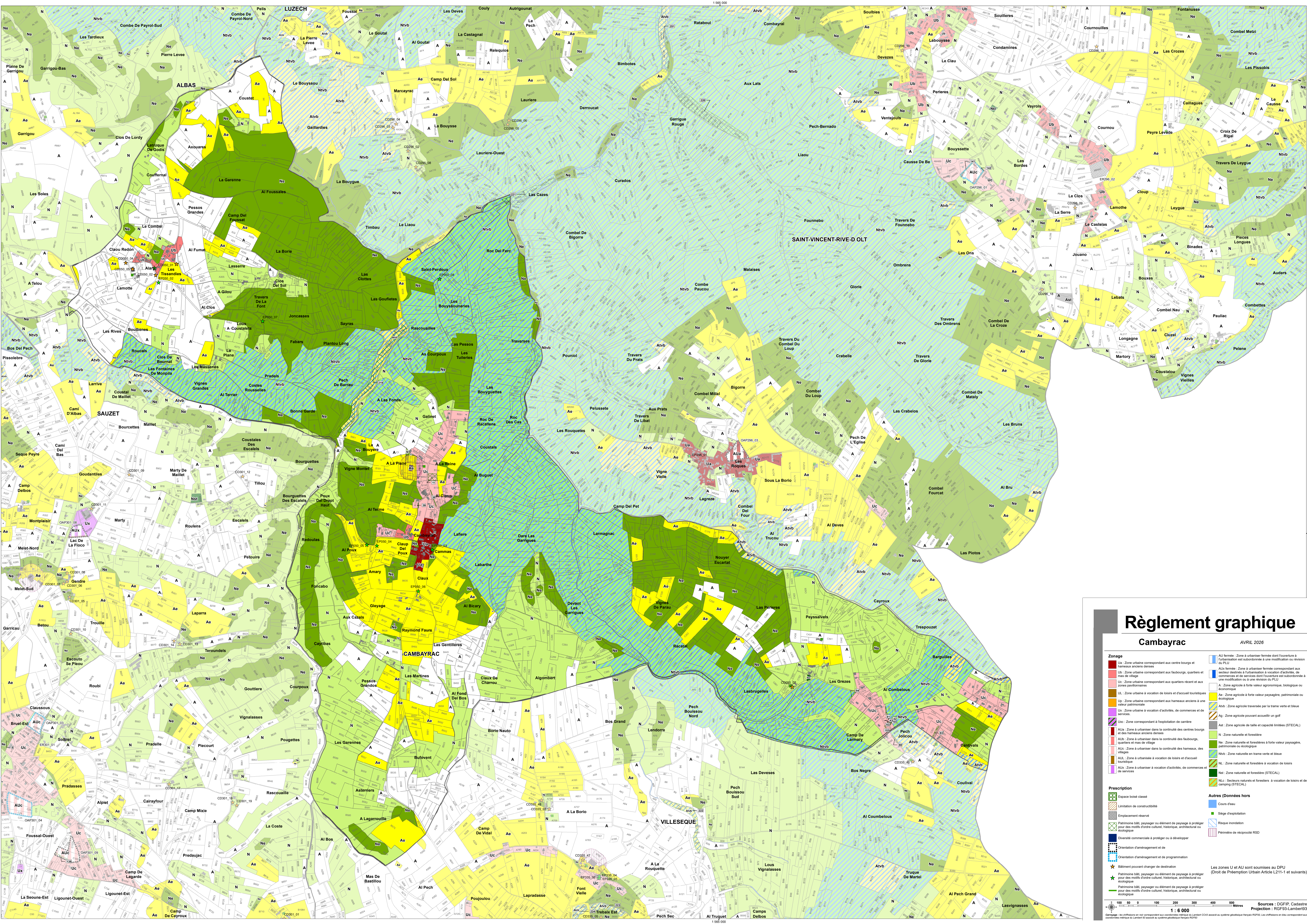




# Règlement graphique

Cambayrac

AVRIL 2026

**Zonage**

- Zone urbaine correspondant aux centres bourgs et hameaux anciens denses
- Zone urbaine correspondant aux faubourgs, quartiers et mas de village
- Zone urbaine correspondant aux quartiers récents et aux zones pavillonnaires
- Zone urbaine à vocation de loisirs et d'accueil touristique
- Zone urbaine correspondant aux hameaux anciens à une vocation patrimoniale
- Zone urbaine à vocation d'activités, de commerces et de services
- Zone correspondant à l'exploitation de carrière
- Zone à urbaniser dans la continuité des centres bourgs et des hameaux anciens denses
- Zone à urbaniser dans la continuité des faubourgs, quartiers et mas de village
- Zone à urbaniser dans la continuité des hameaux, des villages
- Zone à urbaniser à vocation de loisirs et d'accueil touristique
- Zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services

**Autres (Données hors)**

- Espace bois classé
- Limitation de constructibilité
- Emplacement réservé
- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Bâtiment pouvant charger de destination
- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique

**Autres (Données hors)**

- Cours d'eau
- Sillage d'exploitation
- Risque inondation
- Périmètre de microprote RSD

**Autres (Données hors)**

- AI fermée : Zone à urbaniser fermée dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou révision du PLU
- AIx fermée : Zone à urbaniser fermée correspondant au secteur destinée à l'urbanisation à vocation d'activités, de commerces et de services dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou à une révision du PLU
- A : Zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou économique
- Ux : Zone agricole à forte valeur agricole, patrimoniale ou économique
- Atvb : Zone agricole traversée par la ligne verte et bleue
- Ag : Zone agricole pouvant accueillir un golf
- Ast : Zone agricole de taille et capacité limitées (STECAL)
- N : Zone naturelle et forestière
- Nc : Zone naturelle et forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique
- Ntvd : Zone naturelle en trame verte et bleue
- Nl : Zone naturelle et forestière à vocation de loisirs
- Nlc : Secteurs naturels et forestiers à vocation de loisirs et de camping (STECAL)

Les zones U et AI sont soumises au DPU (Droit de Préemption Urbain Article L211-1 et suivants)

Sources : DGFiP, Cadastre  
Projection : RGF93-Lambert93